

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-QUATRE MAI DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

Convoqués le :
18/05/2022

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire. Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Monsieur Léo KANNY, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Madame Rachel NICOLAS, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Clément CONROUX,

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Monique SCHALLER, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel SCHALLER

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Valérie BOHR, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette LAPAQUE

=====

**POINT 2022- 40- Attribution d'une subvention d'investissement au
Sporting Club de Moulins-lès-Metz**

Rapporteur : Marc PINAULT

Le Sporting Club de Moulins-lès-Metz a demandé à la commune une subvention d'investissement pour l'acquisition d'un container d'occasion afin d'y stocker du matériel.

Le Sporting Club a déjà perçu :

- une subvention de 2.850,00 € du Département au titre des équipements aux associations mosellanes
- une subvention de 4.000,00 € de la Région au titre du dispositif INV EST ASSO

Ce container serait posé sur les abords du demi-terrain, sur un espace prévu et aménagé en conséquence ; une convention de mise à disposition gracieuse est en cours de rédaction afin d'en préciser les modalités.

VU la demande du Sporting Club d'une subvention d'investissement de 1.000,00 € pour l'acquisition d'un container et la mise à disposition gracieuse d'un lieu de pose,

VU les propositions de la Commission des Affaires Sportives et Culturelles réunie le 9 novembre 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention d'investissement de 1.000,00 € au Sporting Club de Moulins-lès-Metz,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant de signer la convention de mise à disposition gracieuse du terrain nécessaire,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget primitif 2022.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 24/05/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220524-2022-40-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2022

Affichage : 25/05/2022



Le Maire,
Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.